

3 F FILIPPI TARGETTI FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros
Siège social : 2, rue de la Renaissance - Bâtiment A – 92160 ANTONY
328 163 191 RCS NANTERRE

**PROCÈS-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
EN DATE DU 30 AVRIL 2026**

L'An deux mille vingt-six,

Le trente avril, à 10 heures

La société **3F FILIPPI SPA**, société de droit italien ayant son siège social sis 28 Via del Savena – 40065 PIANORO (Italie),

Associée unique de la société 3 F FILIPPI TARGETTI FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 607.000 euros, s'est réunie en son siège social, sur convocation faite par le Président.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giovanni BONAZZI, Président.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Associée Unique est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président et présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Renouvellement du mandat du Président ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Associée Unique :

- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes ;
- L'inventaire, les comptes annuels ainsi que leurs annexes ;
- Le projet de texte des résolutions présentées à l'Assemblée Générale.

Il précise que l'établissement des comptes de l'exercice a été réalisé conformément aux normes comptables en vigueur.

Puis, il donne lecture de son rapport.

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance des documents qui lui ont été présentés, prend les décisions suivantes :

PREMIÈRE DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture :

- du rapport du Président sur l'activité et la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et sur les comptes dudit exercice,
- du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

approuve le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associée Unique donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIÈME DECISION

L'Associée Unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2025 se solde par un bénéfice de 142 365 euros.

L'Associée Unique approuve la proposition du Président de la Société et décide d'affecter ledit bénéfice de la manière suivante :

- en intégralité au poste « Report à nouveau » qui passe ainsi de (4.037.707) euros à (3.895.342) euros.

Le total des capitaux propres s'élève à 453.742 euros pour un capital social de 607.000 euros.

L'Associée Unique, conformément aux dispositions légales, rappelle que les dividendes distribués au cours des trois précédents exercices ont été les suivants :

- au titre de l'exercice 2024néant
- au titre de l'exercice 2023néant
- au titre de l'exercice 2022néant

TROISIÈME DECISION

L'Associée Unique décide de renouveler le mandat de Président de Monsieur Giovanni BONAZZI pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

L'Associée Unique décide que Monsieur Giovanni BONAZZI ne sera pas rémunéré au titre de son mandat de Président.

QUATRIÈME DECISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et l'Associée Unique.

Monsieur Giovanni BONAZZI

Président

Firmato da:

Giovanni BONAZZI

78DB98088BFF433...

Société 3F FILIPPI SPA

Associée unique

Firmato da:

Giovanni BONAZZI

78DB98088BFF433...

3F FILIPPI TARGETTI FRANCE

Actif		Au 31/12/2025			Exercice précédent
		Montant brut	Amort. ou Dépré.	Montant net	Au 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)					
Frais d'établissement (II)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement			
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	318 950	318 950	
		Fonds commercial	1 800 511	1 800 511	
		Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
		TOTAL	2 119 461	2 119 461	
	Immobilisations corporelles	Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. et out. industriels			
		Autres immobilisations corporelles	126 388	98 874	27 513
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			37 984
		TOTAL	126 388	98 874	27 513
Immobilisations financières (2)	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immob. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	12 347		12 347	
	TOTAL	12 347		12 681	
Total de l'actif immobilisé (III)		2 258 197	2 218 336	39 860	50 665
Actif circulant	Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements			
		En-cours de production de biens			
		En-cours de production de services			
		Produits (intermédiaires et finis)			
		Marchandises	256 765	24 681	232 084
		TOTAL	256 765	24 681	232 084
	Créances (3)	Avances et acomptes versés sur commandes	22 763		22 763
		Créances clients et comptes rattachés	1 565 775	49 468	1 516 307
		Autres créances	75 414		75 414
		Charges constatées d'avance	52 472		52 472
		Capital souscrit appelé, non versé			
		TOTAL	1 693 662	49 468	1 644 194
	VMP	Actions propres			
		Autres titres			
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus			
Disponibilités		512 675		512 675	
TOTAL		512 675		512 675	
Total de l'actif circulant (IV)		2 485 867	74 149	2 411 717	
Frais d'émission des emprunts (V)					
Primes de remboursement des emprunts (VI)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI+VII)		4 744 064	2 292 486	2 451 578	2 323 508
Renvois : (1) Dont droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)					
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients	

3F FILIPPI TARGETTI FRANCE

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 607 000)	607 000	607 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	3 360 933	3 360 933
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	53 421	53 421
	Réserves statutaires ou contractuelles	327 730	327 730
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	-4 037 707	-4 310 310
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	142 365	272 603
	Situation nette avant répartition	453 742	311 377
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	453 742	311 377
	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres (I bis)		
Provisions	Provisions pour risques	32 000	42 000
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (II)	32 000	42 000
Dettes (2)	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	388	325
	Emprunts et dettes financières diverses (1)		
	Instruments financiers à terme		
	Total des emprunts et dettes assimilées	388	325
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	178 243	247 621
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 154 774	1 219 211
	Dettes fiscales et sociales	491 029	416 875
Renvois	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		823
	Autres dettes	141 399	85 273
	Produits constatés d'avance		
	Total des dettes (III)	1 965 835	1 970 130
	Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (IV)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV)	2 451 578	2 323 508
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	(1) Dont emprunts participatifs		
	(2) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	1 787 203	



Déclarations et liasse fiscale

3F FILIPPI TARGETTI FRANCE



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE	
SIRET 3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
2 rue de la Renaissance - Bat A	
92160 ANTONY	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentreprises) de m
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal 0	Bénéfice imposable à 15%	Déficit
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%			
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%
		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	ZFA nouvelle génération, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée
Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W		
5 Contribution exceptionnelle sur l'IS (CES) :	Base d'imposition	Chiffre d'affaires
		Taux d'imposition
6 Contribution pour les grandes entreprises de transport maritime (CTM) :	Base d'imposition	Taux d'imposition

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	X LOOP V5.46.0
Examen de conformité fiscale	

Prestataire de confiance :	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	
B2C 3 Rue de Logelbach 75017 Paris	
Nom et adresse du conseil:	
Tél:	
Tél:	

Identité du déclarant:	
Date:	Lieu : Antony
Qualité et nom du signataire: M ARCAMONE Alain - Directeur général	
Signature :	

DocuSign Envelope ID: 72009FE6-8E0A-414F-8924-FBAFB430F0DA

edi-tdfc

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE31122025

I

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾

payées par la société elle-même

a

payées par un établissement chargé du service des titres

b

Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾

c

Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées

d

Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾

e

f

g

h

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾

i

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

j

Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾

Total (a à h)

J

REMUNÉRATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):
* SARL, tous les associés;

* SCA, associés gérants;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés,

gérants ou coparticipants

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Montant des sommes versées:

à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits

à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement

à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6

Indemnités forfaitaires

Remboursements

Indemnités forfaitaires

Remboursements

1

2

3

4

5

6

7

8

K

DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)

MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES

à 0%

à 15%

à 19%

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus délivrés

14/04/2026 16:45:23



1

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050

Désignation de l'entreprise :SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCEDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois *12

Adresse de l'entreprise2 rue de la Renaissance - Bat A 92160 ANTONYDurée de l'exercice précédent *12

Numéro SIRET *32816319100104Néant*

				Exercice N clos le,31122025			
		Brut1		Amortissements, provisions2		Net3	
Capital souscrit non appelé(I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	318950	AG	318950		
	Fonds commercial (1)	AH	1800511	AI	1800511		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	126388	AU	98874	27513	
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV		AW				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations	CS		CT			
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	12347	BI		12347	
TOTAL (II)		BJ	2258197	BK	2218336	39860	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	256765	BU	24681	232084	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	22763	BW		22763	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1565775	BY	49468	1516307	
	Autres créances (3)	BZ	75414	CA		75414	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE		
Disponibilités		CF	512675	CG		512675	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	52472	CI		52472	
	TOTAL (III)	CJ	2485867	CK	74149	2411717	
	Frais d'émission d'emprunt (IV)	CW					
	Primes de remboursement des emprunts (V)	CM					
	Écarts de conversion actif et différences d'évaluation * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4744064	1A	2292486	2451578	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'un an :		CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051

Désignation de l'entreprise		SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE		Néant	☐ *
		Exercice N		31122025	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....	607000..)	DA	607000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	3360933	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	53421	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DF	327730	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	-4037707	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	142365	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	TOTAL (I)		DL	453742	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	32000	
	Provisions pour charges		DQ		
	TOTAL (III)		DR	32000	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	388	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	178243	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1154774	
	Dettes fiscales et sociales		DY	491029	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Instruments financiers à terme		D1		
	Autres dettes		EA	141399	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)			EC	1965835	
Écart de conversion passif et différences d'évaluation *		(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2451578	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D		
		Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1787203	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise										SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE										31122025										Néant		*	
CADRE A			IMMOBILISATIONS							Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations																			
														Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence					Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste														
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		CZ					D8					D9										
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		KD	2119461				KE					KF										
CORPORELLES	Terrains												KG					KH					KI										
	Constructions	Sur sol propre			Dont Composants		L9					KJ					KK					KL											
		Sur sol d'autrui			Dont Composants		M1					KM					KN					KO											
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions					Dont Composants		M2					KP					KQ					KR									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels					Dont Composants		M3					KS					KT					KU									
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *											KV	22248				KW					KX										
		Matériel de transport *											KY	17656				KZ					LA										
		Matériel de bureau et mobilier informatique											LB	88204				LC					LD										
		Emballages récupérables et divers *											LE					LF					LG										
	Immobilisations corporelles en cours												LH					LI					LJ										
	Avances et acomptes												LK					LL					LM										
	TOTAL III												LN	128108				LO					LP										
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												8G					8M					8T									
		Autres participations												8U					8V					8W									
Autres titres immobilisés												1P					1R					1S											
Prêts et autres immobilisations financières												1T	12681				1U					1V	58										
TOTAL IV												1Q	12681				1R					1S	58										
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												ØG	2260251				ØH					ØJ	58										
CADRE B			IMMOBILISATIONS				Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice					Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence																	
							par virement de poste à poste									par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice													
INCORP.	Frais d'établissement et de développement										TOTAL I		IN					CØ					DØ					D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles										TOTAL II		IO					LV					LW	2119461				1X					
CORPORELLES	Terrains												IP					IX					IY					LZ					
	Constructions	Sur sol propre					IQ					MA					MB					MC											
		Sur sol d'autrui					IR					MD					ME					MF											
		Inst. gales, agenets et am. des constructions							IS					MG					MH					MI									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels							IT					MJ					MK					ML									
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers							IU					MM	22248				MN					MO									
		Matériel de transport							IV					MP	17656				MQ					MR									
		Matériel de bureau et informatique, mobilier							IW					MS	1720				MT	86483				MU									
		Emballages récupérables et divers*							IX					MV					MW					MX									
	Immobilisations corporelles en cours												MY					MZ					NA					NB					
	Avances et acomptes												NC					ND					NE					NF					
	TOTAL III												IY					NG	1720				NH	126388				NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence												IZ					ØU					M7					ØW					
	Autres participations												IØ					ØX					ØY					ØZ					
	Autres titres immobilisés												I1					2B					2C					2D					
	Prêts et autres immobilisations financières												I2					2E	392				2F	12347				2G					
	TOTAL IV												I3					NJ	392				NK	12347				2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)												I4					ØK	2112				ØL	2258197				ØM						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



6

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise

SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE

31122025

Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	318950	PF		PG		PH	318950		
TOTAL I		RK	318950	RM		RN		RO	318950		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	10380	QE	2225	QF		QG	12605		
	Matériel de transport	QH	2412	QI	3532	QJ		QK	5944		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	77332	QM	2992	QN		QO	80324		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	90124	QV	8750	QW		QX	98874		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	409074	ØP	8750	ØQ		ØR	417825		

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
	TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
	Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Edité à partir de Loop V5.46.0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056

Désignation de l'entreprise SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE						31122025		Néant ☐ *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	42000	5W		5X	10000	5Y	32000
TOTAL II	5Z	42000	TV		TW	10000	TX	32000	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	1800511	6B		6C		6D	1800511
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	13270	6P	12699	6R	1289	6S	24681
	Sur comptes clients	6T	45879	6U	3589	6V		6W	49468
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	1859661	TY	16288	TZ	1289	UA	1874661
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1901661	UB	16288	UC	11289	UD	1906661
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	49535	UF	44535			
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.								10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.									
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057

Désignation de l'entreprise : SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE				31122025		Néant ☐ *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	12347	UV		UW	12347			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	68177		68177					
	Autres créances clients		UX	1497598		1497598					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	5757		5757					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	66526		66526					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	3130		3130					
	Charges constatées d'avance		VS	52472		52472					
	TOTAUX			VT	1706009	VU	1693662	VV	12347		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1154774		1154774						
Personnel et comptes rattachés		8C	140189		140189						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	173734		173734						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	165243		165243						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	11862		11862						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	141399		141399						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	1787203	VZ	1787203					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Edité à partir de Loop V5.45.0

Désignation de l'entreprise SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE										Exercice N clos le										
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) ☐ ET ☐ Néant ☐ *										3 1 1 2 0 2 5										
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	142365							
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)										WB									
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)										WD									
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)										WF									
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option										RA									
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)										WI									
	Amendes et pénalités										WJ									
	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *										XZ									
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)										I7									
	Quote-part										Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL							
Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI										L7		K7								
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme										{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)		I8							
											{ - imposées au taux de 0 %		ZN							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*										{ Plus-values nettes à court terme		WN							
											{ Plus-values soumises au régime des fusions		WO							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*										Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)		SU		Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW					
										Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8								
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3								
										TOTAL I		WR	153430							
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS								
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *												WT								
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)												WU								
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme										{ - imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)		WV							
											{ - imposées au taux de 0 %		WH							
											{ - imposées au taux de 19 %		WP							
											{ - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure		WV							
											{ - imputées sur les déficits antérieurs		XB							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ							
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts										{ Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		)	XA				
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX							
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *												ZY							
Mesures d'incitation	Majoration d'amortissement *												XD							
	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)										HT		Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5		XF	
	ZFU – TE (art. 44 octies A)										ØV		S.I.I.C. (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)										PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC			
													Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB			
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS							
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)										X9		Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH				XG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)										YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC						
	dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)										YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)										YI		Créance dé gagée par le report en arrière de déficit	ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)										YL									
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2								
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH								
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables										{ Bénéfice (I moins II)		XI	153430							
										{ Déficit (II moins I)				XJ						
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *												ZL								
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *														XL	153430					
RÉSULTAT FISCAL										BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN		XO						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE		31122025		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	2643191	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	153430	
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	2489761	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	2489761	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT	115546	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Total des provisions pour risques et charges					
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Total des provisions pour dépréciation					
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
Total des charges à payer					
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO	
		↓ ligne WI		↓ ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

cadre II

Exercice N clos le : 31122025

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
	Autres provisions		
	TOTAL		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE												Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-4310310	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { – Réserves légales – Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZB							
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	272603			ZD							
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE							
						ZF							
	TOTAL I	ØF	-4037707			ZG	-4037707						
				TOTAL II	ZH	-4037707							
RENSEIGNEMENTS DIVERS													
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)						YQ						
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous-traitance						YT	66829					
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)						XQ	159683					
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	44289					
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	48499					
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)						ST	484268					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	803570					
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	8320					
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ZS)						9Z	22711					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	31031					
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	1649796					
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	195299					
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB	1268099					
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%					
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0						ZR	0					
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG						
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH						
RÉGIME DE GROUPE *	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK	Plus-values à 0 % JL									
			Plus-values à 19 % JM	Imputations JC									
	Groupe: résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN	Plus-values à 0 % JO									
			Plus-values à 19 % JP	Imputations JF									
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ										
TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social						JQ						
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social						JR						
	Revenu brut social (si le montant est négatif) JS												
	Revenu brut social (si le montant est positif)						JT						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE						Néant ☒ *	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Date d'acquisition des éléments cédés*et Nature 1		Valeur d'origine* 2	Valeur nette réévaluée* 3	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt 4	Autres amortissements* 5	Valeur résiduelle 6	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente 7		Montant global de la plus-value ou de la moins-value 8	Court terme 9	Long terme 10			Plus-value taxables à 19 % (1) 11
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
	TOTAL						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES SUITE

DGFIP N° 2059-A

Désignation de l'entreprise : SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE					
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
		Court terme 9	Long terme 10		
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %
Plus-value taxable à 19 % (1) 11					
Total des plus ou moins-values nette fiscale					
II - Autres éléments	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique				
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %	(A)	(B) (Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.



Désignation de l'entreprise : **SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE** Néant ☒ *

① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ②.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ①.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ①.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 % taxées à 15 % taxées à 18 % taxées à 19 % taxées à 25 %				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012025		et clos le: 31122025	
Déclaration des effectifs			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	19
	Dont apprentis	YF	
	Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
Calcul de la valeur ajoutée			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	6979237
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
TOTAL 1		OX	6979237
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante		OH	47556
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial		OF	
Variation positive des stocks		OD	76806
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	124362
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		ON	4287047
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	596937
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	30816
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	4914801
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	2188799
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	2188799
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
		GZ	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			



17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET

3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE

ADRESSE (voie) 2 rue de la Renaissance - Bat A

CODE POSTAL 92160

VILLE ANTONY

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	
Total des lignes P1 + P2	P5	1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	30350
Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	
Total des lignes P3 + P4	P6	30350

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique DIVDénomination 3F FILIPPI SPA

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100,00Nb de parts ou actions 30350

Adresse : N° 28Voie VIA DEL SAVENACode PostalCommune PIANORO 40065Pays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°VoieCode PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°VoieCode PostalCommunePays

Forme juridiqueDénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détentionNb de parts ou actions

Adresse : N°VoieCode PostalCommunePays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage % de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°VoieCode PostalCommunePays

Titre (2)Nom de famillePrénom(s)

Nom d'usage % de détentionNb de parts ou actions

Naissance : DateN° DépartementCommunePays

Adresse : N°VoieCode PostalCommunePays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

N° SIRET 3 2 8 1 6 3 1 9 1 0 0 1 0 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 3F FILIPPI TARGETTI FRANCE

ADRESSE (voie) 2 rue de la Renaissance - Bat A

CODE POSTAL 92160 VILLE ANTONY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE		P5
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

Edité à partir de Loop V5.46.0

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.